

NOTE

Objet : Budget 2026 : présentation du rapport d'orientations budgétaires

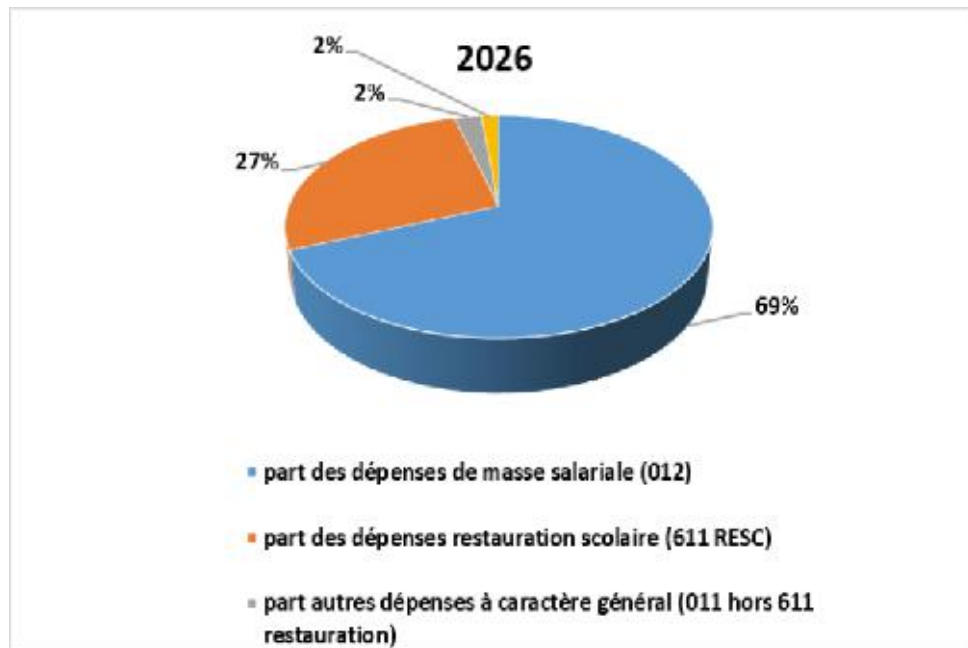
Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif est précédé de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport a pour objet de présenter les principales orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif.

Le budget primitif 2026 de la Caisse des écoles s'inscrit dans la poursuite de la politique menée en faveur des jeunes vincennois depuis de nombreuses années, en garantissant la cohérence entre les actions menées conjointement par la Ville et l'établissement public.

Les principaux postes en dépenses du budget primitif 2026 demeureront la restauration scolaire, les activités péri et extra scolaires ainsi que le personnel d'animation. Les recettes proviendront, principalement, de la subvention de la Ville, des participations familiales et des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

I) Les dépenses

Part des dépenses par type de dépenses



A) Restauration scolaire

En 2026, la restauration scolaire continuera de représenter l'un des principaux postes de dépenses du budget et se répartira de la manière suivante :

➤ *Dépenses de fonctionnement*

Le montant prévisionnel des dépenses de restauration pour 2026 est estimé à 3 500 000 € contre 3 580 000 € au BP 2025.

Cette légère diminution tient compte de l'évolution anticipée de la fréquentation, liée à la baisse des effectifs scolaires.

À titre d'information, la proportion de convives par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans les écoles de la commune s'établit actuellement à environ 87 % en moyenne par jour.

➤ *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement pour les cuisines des cantines scolaires sont prévues à hauteur de 99 000 €.

Ces crédits permettront notamment le remplacement de 2 lave-vaisselles, l'installation d'éviers à commande non manuelle, la création d'une chambre froide....

Par ailleurs, une enveloppe de 20 000 € est prévue afin de faire face à d'éventuelles pannes importantes non anticipées.

B) Activités péri et extra scolaires

Les activités péri et extra scolaires concernent, rappelons-le, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, les ateliers après l'école, les mini-séjours, l'activité *Sports en famille* ainsi que le service minimum d'accueil.

Pour l'année 2026, les dépenses liées à ces activités se répartiront globalement comme suit :

* Dépenses de fonctionnement (ch. 011)

Hors masse salariale (chap 012), restauration (service RESC), et livres de prix (service scol) : 256 190 €

* Dépenses d'investissement *hors cuisine scolaire (service RESC) : 311 230 €*

➤ ***Les accueils de loisirs***

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs s'inscrivent dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT) et sont mis en œuvre tout au long de l'année.

Ils ont pour objectif d'assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants durant les différents temps d'accueil. Les activités proposées abordent notamment les thématiques suivantes : environnement, vivre-ensemble, inclusion, sport, culture et prévention des violences.

Les mini-séjours, destinés aux enfants des écoles maternelles, seront reconduits pendant les vacances de Printemps et d'été. Environ 70 places seront proposées pour un coût estimé à 24 300 € comprenant l'hébergement, la restauration, les activités et le transport (*hors masse salariale*).

➤ ***Les ateliers après l'école***

Les ateliers après l'école accueillent les élèves des écoles élémentaires à partir de 16h30 et s'organisent autour de 4 menus thématiques :

- **Expression scénique** : danse, théâtre, mime, musique, cirque, capoeira, magie ;
- **Sciences et culture** : ateliers scientifiques, cuisine, mécanique ;
- **Expression manuelle et technique** : arts plastiques, bricolage, création de bijoux, poterie ;

- **Sports** : acrosport, rollers, tennis de table, arts martiaux, sports collectifs.

Chaque enfant peut ainsi découvrir **deux activités au cours de l'année scolaire**.

A la rentrée 2025, 821 élèves étaient inscrits contre 775 en 2024, pour 930 places ouvertes en 2025 (contre 956 en 2024).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues pour les ateliers après l'école s'élèvent à 39 550 € (ATE), hors charges de personnel.

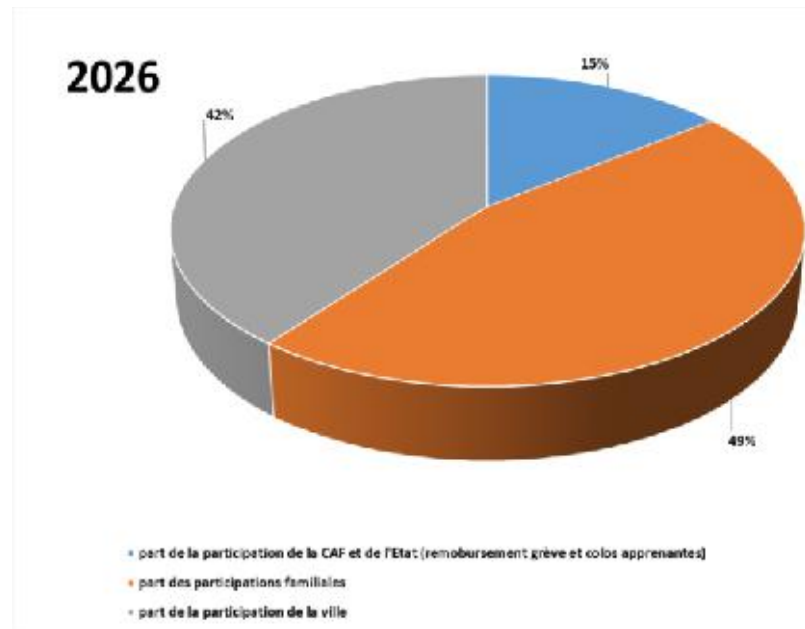
C) Les charges de personnel

Pour l'exercice 2026, les dépenses de personnel sont estimées à 8 858 548 €.

Cette estimation intègre notamment :

- l'impact de la revalorisation du SMIC horaire,
- les évolutions des charges patronales, notamment celles liées à la CNRACL.

II) Les recettes



A) Les participations familiales et cotisations

Ces recettes correspondent aux participations des familles pour l'ensemble des activités gérées par la Caisse des écoles : restauration scolaire, accueils de loisirs, accueils

périscolaires, ateliers après l'école, études surveillées et mini-séjours. Elles incluent également les cotisations des membres de la Caisse des écoles.

Pour 2026, ces recettes sont estimées à 5 885 542 €, contre 5 826 732 € inscrits au budget primitif 2025.

Cette légère progression résulte principalement d'une augmentation des fréquentations, principalement les mercredis et les vacances scolaires, malgré la baisse des effectifs scolaires.

B) Les subventions

➤ La prestation de service

La prestation de service associée à la subvention liée au contrat territorial global versée par la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.), au titre du financement du fonctionnement des accueils de loisirs, est estimé pour 2026 à 1 835 000 € contre 1 742 500 € prévus au BP 2025.

➤ La subvention de la Ville

Afin d'assurer l'équilibre du budget prévisionnel de la Caisse des écoles, une subvention municipale d'un montant de 5 051 514 € est sollicitée, soit un niveau identique à celui inscrit au budget primitif 2025.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles de prendre acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.